

● Mars 1479 :

AC Arles, BB 5, fol. 208v°, délibération du 25 mars 1479

Crue du Rhône, la digue des Saintes-Maries, dite *lo Trebat*, est en grand danger ("*Item audita querella facta in presentio consilio ad causa clausare facte per homes ville de Mari de quadi levata dictat lo trebat quod totaliter caadit in grand dampnage et inunditum totia territorum Camarguias ex qua per si consturgit inundatione ut aquari Roddam aquis novi haberent inde habere cursu [...]*").

● Avril 1479 :

AC Tarascon, BB 11, fol. 11, délibération du 19 avril 1479

Cit. ROSSIAUD, Jacques, Réalités et imaginaire d'un fleuve : recherches sur le Rhône médiéval. Mémoire de synthèse : Reconstitution d'objet. Chronologies : climats, épidémies, guerres, subsistances (circa 1350 - circa 1550), Thèse d'Histoire, Paris I, 1994.

Plusieurs gardes sur les levées et prix-faits des réparations.

Les AC d'Avignon conservent deux bulles papales mentionnant une de graves inondations cette année-là.

-boîte Pintat n° 20, pièce n°643 : Bulle du Pape Sixte IV concédant indulgences à ceux qui contribueront à la réparation des deux arcades du pont qui étaient tombées, lesquelles indulgences sont pour 5 ans. Le sinistre avait été causé par une grande inondation, mais déjà le pont était mutilé et les deux arcades emportées étaient en charpente (août 1479).

-boîte Pintat, n°20, pièce n°624 : Par Baudinar Parpaille alias de Merle. Quelques arches ont été emportées par le cours des eaux et les inondations ; elles ont été remplacées par des arches en bois, vu leur pourriture, il est nécessaire de les reconstruire (août 1479).

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

